ANNECY

Il tue sa belle-mère enceinte sous les yeux de son père : face-à-face familial aux Assises

La session d'assises a débuté lundi 7 juin par le procès de Thierry Benjamin Mulatier, 26 ans, assassin présumé de sa belle-mère à l'été 2008.

Le 18 août, au domicile familial, dans un quartier résidentiel d'Annecy-le-Vieux, armé d'un pistolet semi-automatique de calibre 7,65, il tire sur sa belle mère enceinte de 5 mois (*« à quelques centimètres de la tête de la victime »* selon l'expert), et ce sous les yeux de son père. Ce dernier, 52 ans, récemment divorcé, vient d'épouser une Sénégalaise de 28 ans, rencontrée sur internet. Elle décédera quelques instants plus tard, le crâne éclaté par la munition.

« Je ne cesserai pas de demander pardon à mon père et à Ida (*), mais en aucun cas, je ne suis un assassin ». Ce sont les paroles prononcées sur une gamme honteuse par T.B. Mulatier. Grand, plutôt beau garçon, il s'exprime de manière concise et se décrit comme paresseux. Né dans un milieu aisé, élevé par ses grands-parents, son père, abattu sur le banc des parties civiles, est enseignant.

Le grand-père procure à Thierry un revenu confortable. Il rate deux fois son bac, puis après la réussite de son BTS, il se renferme sur lui, inactif, boulimique (il pèsera jusqu'à 140 kg), accro aux jeux vidéo violents, rivé à l'ordinateur, il vit dans une chambre d'où l'on retirera 35 sacs d'immondices. Il envisage de reprendre les études à la rentrée 2008. L'arrivée d'Ida dans la famille lui donne enfin l'impression d'une présence maternelle qui *« humanise le foyer »*. La jeune femme ne supporte pas la saleté générée par son beau-fils. *« Pas jaloux d'elle,* dira l'expert psychiatre, *il l'idéalise presque. »*

Maître Georges Rimondi a défendu Thierry Benjamin Mulatier, assassin présumé de sa belle mère en août 2008 à Annecy-le-Vieux.

La culture des armes

Entre le fils, le père et le grand-père, les armes sont banalisées dans une famille de passionnés détenteurs d'un bel arsenal. *« Un pistolet traîne souvent sur une étagère à côté d'une mitraillette en plastique »*, explique l'accusé. Visiblement, on ne fait pas l'association de l'arme et du danger. *« On est trop stupide de savoir qu'une arme ce n'est pas un jouet »*, raconte l'accusé interrogé sur les faits. L'arme a été acquise via son cousin *« 700 € pris sur un capital donné par mon grand-père »*. Ce dernier déclarera pourtant à la barre qu'il n'était pas passionné des armes mais dit de son petit-fils *« qu'il les maniait inconsciemment. »*

Thèse de l'accident

« J'ai pris le pistolet comme un jouet, je faisais des moulinets de cow-boy » raconte l'accusé en mimant les gestes, arme au poing, dans le box. *« Mon père m'a poussé le bras, le coup est parti, j'ai vu Ida s'effondrer »*. Il raconte les cris de son père menaçant de se suicider alors qu'il l'avait désarmé. *« Je n'ai jamais vu autant de sang de ma vie ! Je ne réalisais pas qu'elle était morte… »* égrène l'accusé toujours clairement. Les 2 hommes se battent, le père désarme son fils.

« Ce geste n'était pas délibéré »

A la barre, le père, seul témoin direct du drame, déclare qu'il n'a jamais parlé de l'arme ce jour-là et qu'il s'est précipité vers le bras de son fils en le voyant arme au poing visant le mur ; il fait un mouvement brusque et le coup est parti. *« Ce geste n'était pas délibéré »*. Il précise encore qu'il n'avait jamais voulu se suicider et qu'il était submergé par la haine. Il vivait heureux et unis avec Ida, malgré la différence d'âge.

« Et les relations entre T.B. et Ida ? » interroge le président Bessy. *« Ils ne se parlaient pas, Ida ne supportait pas le désordre et craignait le manque d'hygiène pour la venue du bébé »*. Il raconte une scène de violence qui aurait poussé, de peur, le couple à aller dormir à l'hôtel à la suite de menaces de T.B. avec un fusil à pompe, en janvier 2008.

Le grand-père décrit ces relations comme des querelles entre frère et sœur, *« ils avaient tout simplement le même âge »* dit l'octogénaire en ajoutant d'une voix émue : *« Ida, c'était comme ma fille…, j'étais si heureux de la future naissance »*.

Pas de pardon

« J'attends une punition proportionnelle à la perte que j'ai subie. Je ne peux pas lui pardonner, il y a quelque chose qui est mort en moi. Actuellement, j'essaye de surmonter » conclut le père.

A l'heure où nous mettons sous presse, nous n'avons pas assisté aux plaidoiries ni à l'audition des témoins.

CATHERINE BIGAUT-MAGNIN

(*) prénom d'emprunt

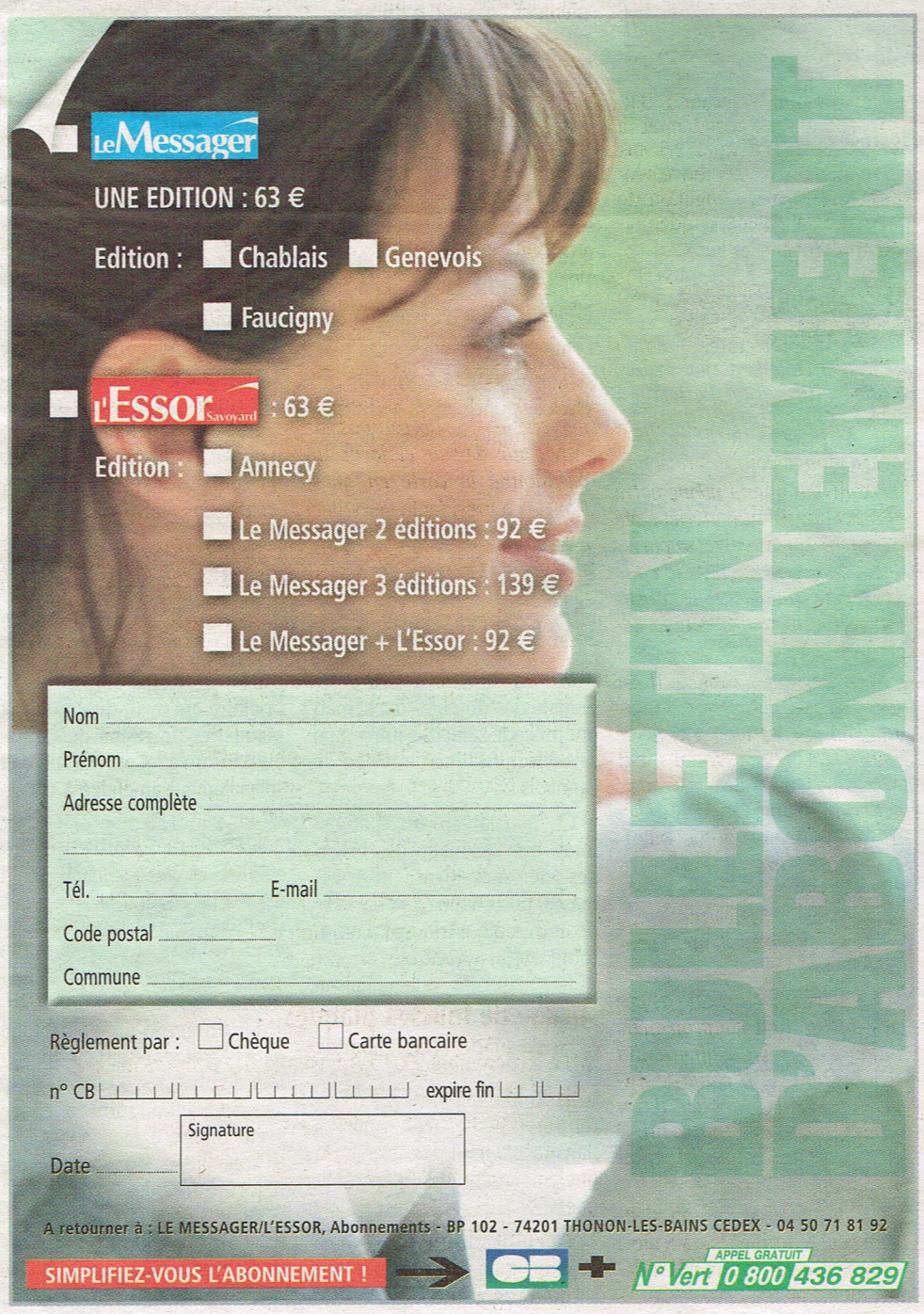

haute savoie
Conseil Général

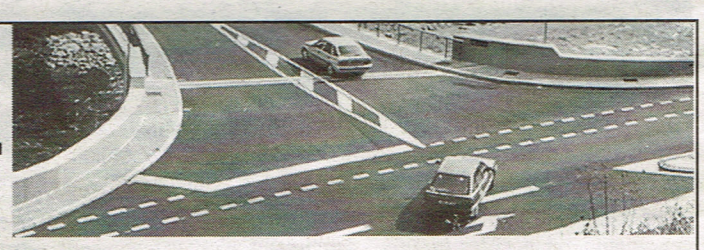

Le Conseil Général aménage les routes pour votre confort et votre sécurité

Retrouvez l'information sur les chantiers au www.cg74.fr/routes

Route Départementale	Localités les plus proches	Durée	Nature des travaux	Problèmes engendrés	Contact
RD 6 Commune ARACHES	du PR 6+950 au PR 7+250 Entre Arâches et Saint-Sigismond	du 05/07/10 au 23/07/10	Travaux de réalisation de réseaux d'assainissement et renouvellement de couche de surface	Circulation interdite. Une déviation locale est en place.	Centre Technique Départemental CLUSES Tél : 04 50 98 59 11
RD 224 Commune SAINT-JEAN DE-SIXT	du PR 0+200 au PR 0+660 Entre croisement RD 12 au croisement RD4	du 01/06/10 au 30/06/10	Travaux de renouvellement de couche de surface	Circulation interdite. Une déviation locale est en place.	Centre Technique Départemental FAVERGES THONES Tél : 04 50 44 40 91

Les nécessités d'entretien des routes départementales peuvent nous conduire à la mise en place de mesures non prévues au présent tableau. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.